

Paris, le 15/04/2024

Les effectifs salariés du secteur hospitalier public jusqu'en décembre 2022 Séries longues : de nouvelles données disponibles

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie, en open data, une mise à jour des séries longues des effectifs salariés hospitaliers du secteur hospitalier public de décembre 2003 jusqu'à décembre 2022, par groupes de professions, en complément des données sur le secteur privé fin 2021.

En France, en décembre 2022, 1,07 million de salariés sont employés dans l'ensemble du secteur hospitalier public (i.e. périmètre de la fonction publique hospitalière, ainsi que de la fonction publique d'État, notamment du Service de santé des Armées).

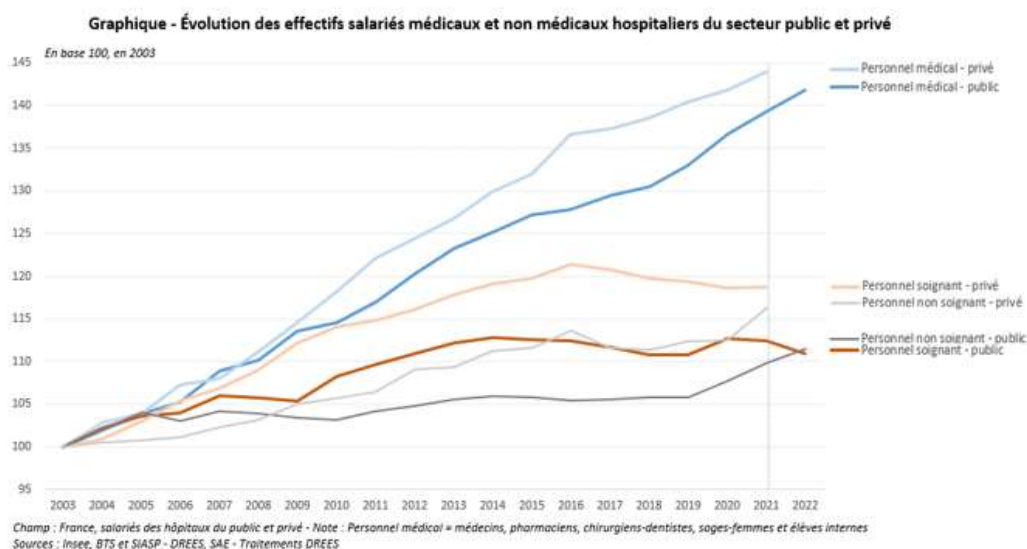
Dans la fonction publique hospitalière, entre 2021 et 2022, les effectifs des hôpitaux sont restés stables. Cependant, sur la totalité du champ hospitalier public, les effectifs se sont légèrement contractés de -0,2 %.

Ce phénomène s'explique en partie par le départ des effectifs venus en renfort en 2020 et 2021 lors de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, qui n'a été que partiellement compensé par des embauches pérennes, dans un contexte tendu de recrutement dans les métiers du soin (attractivité, conditions de travail, formation, etc.).

Néanmoins, la situation est contrastée dans le secteur public par groupes de professions (cf. graphique). En effet, entre 2021 et 2022, le personnel médical – comprenant les médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes – et le personnel médical en formation progressent de 1,8 %, tiré par la hausse du personnel médical en formation (docteurs juniors, élèves internes et faisant fonctions d'internes). La progression du personnel médical hors personnel médical en formation est de 0,9 %.

À l'inverse, le personnel soignant du secteur public poursuit sa diminution, plus marquée entre fin 2021 et 2022 avec une baisse de 1,3 %, après 0,3 % observée entre fin 2020 et 2021. Il retrouve ainsi son niveau d'avant-crise. Parmi le personnel des services de soins, si la décline du nombre d'infirmières s'observait depuis 2021, elle touche aussi en 2022 le nombre d'aides-soignantes et d'agents des services hospitaliers qualifiés.

Depuis 2020, le personnel non soignant est en hausse, mais sa progression se tasse un peu : +1,5 % entre 2021 et 2022, après +1,9 % entre 2020 et 2021, à l'instar du personnel de la filière médico-technique (préparateurs en pharmacie hospitalière et techniciens de laboratoire), tandis que le personnel de la filière administrative continue de croître et celui de la filière technique et ouvrière se replie après avoir augmenté entre 2020 et 2021.



Pour rappel, la hausse des effectifs salariés hospitaliers entre 2020 et 2021 est un peu plus marquée dans le secteur privé (+1,0 %) que dans le secteur public (+0,6 %), alors qu'en 2020 seuls les effectifs salariés du secteur hospitalier public avaient progressé. Ces évolutions récentes font suite à une hausse d'environ 1 % par an en moyenne entre fin 2003 et fin 2014, puis à une quasi-stabilité jusqu'à la crise sanitaire.

Sources, outils & enquêtes

La DREES produit chaque année des statistiques sur les effectifs salariés du secteur hospitalier en mobilisant des données administratives retraitées par l'Insee : le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) pour le secteur public et les déclarations sociales nominatives (DSN) pour le secteur privé. Quelques données de la statistique annuelle des établissements de santé (SAE), enquête de la DREES, sont également utilisées pour compléter le champ. Ce travail permet de disposer de séries d'effectifs salariés au 31 décembre depuis l'année 2003, en distinguant le secteur public du secteur privé, et en identifiant 7 groupes professionnels de salariés : médecins (y compris odontologistes et pharmaciens), internes, sages-femmes, infirmiers, aides-soignants, personnels administratifs, autres personnels soignants et autres personnes non soignants.

Avertissement : en 2022, conformément au décret n° 2016-611 du 18 mai 2016, la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration sociale en DSN. Les employeurs ont à cette occasion pu revoir leurs systèmes d'informations, et donc modifier potentiellement leurs comportements déclaratifs. Dans ce contexte de changement de sources d'informations, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Du fait de ces changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les résultats publiés en niveau dans cette publication ne sont pas directement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Les données du millésime 2021 ont aussi été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes entre 2021 et 2022 et une réropolation de la série longue d'emplois hospitaliers du secteur public a été effectuée sur la période 2003-2020.

Ces séries sont à privilégier pour étudier les évolutions des effectifs salariés du secteur hospitalier, tandis que les données de la SAE sont utilisées en structure pour étudier plus finement la répartition des postes de travail par métier et spécialisation médicale, ainsi que par catégorie d'établissements de santé et discipline d'équipement.

Consulter les données

Pour en savoir plus

En 2022, l'emploi a augmenté de 0,3 % dans l'ensemble de la fonction publique, Insee (2024, avril). Informations Rapides, 8x

Pauline Charnoz, Aurélie Delaporte, Céline Dennevault, Élodie Pereira, Fabien Toutlemonde (2020, décembre). Évolution des effectifs salariés hospitaliers depuis 15 ans - Méthodologie de construction d'agrégats nationaux, DREES, Dossiers de la DREES, 69.

Fabien Toutlemonde (dir.) (2023, juillet). Les établissements de santé en 2021, DREES, Dossiers de la DREES, 111.

A propos de la DREES

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) est le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social. Créée par décret en 1998, elle fait partie du service statistique public. A ce titre, son action s'appuie sur un engagement déontologique fort reposant notamment sur l'indépendance, la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité.

La DREES intervient également en appui à la conception et à l'évaluation des politiques publiques. Elle apporte par ailleurs ses compétences pour développer le partage des données, algorithmes et codes au sein des ministères chargés de la santé et des solidarités.